

Plan Végétal pour l'Environnement en Languedoc Roussillon

ANNEXE 1

PVE 2014

Liste des investissements éligibles aux crédits des différents financeurs

I / Investissements productifs – mesure 121 B

		MAAF	Agence Eau RM&C	Agence Eau Adour Garonne	Conseil Général 30
Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Équipements spécifiques du pulvérisateur :	En cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé ou détruit, les dispositifs de la présente liste sont éligibles sur la base d'un devis. Le montant subventionnable cumulé de ces dispositifs ne peut excéder 50% du montant total du devis pour les pulvérisateurs utilisés en viticulture et en arboriculture, et 30% pour ceux utilisés dans les autres types de culture. Les équipements constituant le kit environnement sont éligibles sur la base d'un devis lorsqu'ils sont installés sur un pulvérisateur existant. Il comprend les dispositifs suivants : système anti-débordement sur l'appareil, les buses anti-dérives (conformes à la note de service DGAL/SDQP/VN2009-8352 du 18 mai 2010), les rampes équipées de systèmes anti-gouttes et la cuve de rinçage. Il est éligible pour un montant plafond de 3 000€.	non		non
		Matériel de précision permettant de localiser le traitement (type GPS), coupures de tronçon obligatoirement couplées à 1 GPS			
		Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixes			
		Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies			
		Panneaux récupérateurs de bouillie			
	Matériel de substitution :	Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face)			
		Kit de rinçage intérieur des cuves/kit d'automatisation de rinçage des cuves -Cuve de lavage embarquée (et ses accessoires) pour le lavage au champ du pulvérisateur.			
		Dispositifs de gestion de fond de cuve, permettant de réduire la quantité résiduelle d'effluents phytosanitaires dans la cuve après épandage			
		Systèmes électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires			
		Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, houe rotative, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, matériel spécifique de binage inter-rang			
Outil d'aide à la décision :	Matériel de lutte thermique (échauffement légal), type bineuse à gaz, traitement vapeur				
	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets insectes proof et matériel associé,				
	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés « entre rang » et de couverts de zone de compensation écologique.				
	Matériel d'éclaircissage mécanique (matériel de broyage spécifique et adapté, retrait de résidus,...) pour éviter les contaminations par les prédateurs				
	Épandeur mécanique				
Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés.	Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts, de l'enherbement inter-rangs (broyeur, girobroyeur, cover-crop...) en cultures pérennes (viticulture, arboriculture), des zones de compensation écologique par destruction mécanique des végétaux (type rollkrop, rolo-foca...) et matériels de travail du sol intercepts et tondeuses intercepts				
	Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-culture				
Réduction des pollutions par les fertilisants	Équipements visant à une meilleure répartition des apports :	Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non).	non	non	non
		GPS et systèmes permettant une radio-localisation (type RTK) ; le financement du réseau n'est pas éligible, seuls les guidages automatiques installés sur tracteurs sont éligibles.			
		Pesée embarquée des engrais organiques et minéraux			
		Pesée sur fourche, pompe doseuse			
		Système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives avec traçabilité pour le secteur horticole et maraîcher			
Réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau	Matériels spécifiques économes en eau :	Matériel visant à une meilleure répartition (système de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports	non	Oui sous réserve d'un diagnostic préalable en PAT	non
		Localisateur d'engrais sur le rang (bineuse, semoir spécifique ou sur planche), et système de limitateur des bordures			
		Outil d'aide à la décision: GPS, logiciel de fertilisation, logiciel lié à l'agriculture de précision, outil de pilotage de la fertilisation			
		Semoirs spécifiques (accessoires d'un autre matériel) sur bineuse pour l'implantation de CIPAN dans des cultures en place, hors zone d'implantation obligatoire de CIPAN, matériel pour détruire les CIPAN par les rouleaux destructeurs spécifiques (type rollkrop, rolo-faca...)			
		Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé			
Lutte contre l'érosion	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés ;	Station météorologique, thermo hygromètres, anémomètres	oui	oui	producteur CAB ou AB
		Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitatives)			
		Équipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brise-jet, vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales...)			
		Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur horticole, arboricole, maraîchage (systèmes gouttes à gouttes, rampes d'arrosage, ...)			
		Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur semenciers de grandes cultures (systèmes gouttes à gouttes, rampes d'arrosage, ...)			
Maintien de la biodiversité	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés ;	Système de régulation électronique pour l'irrigation	non	oui	non
		Système de régulation électronique pour l'irrigation			
		Système de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales et de leur utilisation			
		Système de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique,...) des eaux de lavage utilisées pour certaines productions spécialisées			
		non pour recyclage et oui pour le système de collecte et de stockage			
Economies d'énergie dans les serres existantes au 31 décembre 2005	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés ;	Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé	oui	non	non
		Station météorologique, thermo hygromètres, anémomètres			
		Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitatives)			
		Équipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brise-jet, vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales...)			
		Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur horticole, arboricole, maraîchage (systèmes gouttes à gouttes, rampes d'arrosage, ...)			
		Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur semenciers de grandes cultures (systèmes gouttes à gouttes, rampes d'arrosage, ...)			
		Système de régulation électronique pour l'irrigation			
		Système de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales et de leur utilisation			
		Système de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique,...) des eaux de lavage utilisées pour certaines productions spécialisées			
		non pour recyclage et oui pour le système de collecte et de stockage			
Lutte contre l'érosion	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés ;	Logiciel permettant la fluctuation de la température de la serre autour d'une valeur moyenne et/ou l'ordinateur climatique comprenant ce module ainsi que l'installation, l'alimentation électrique, les sondes et l'automate de contrôle.	oui	non	non
		Open buffer (stockage d'eau chaude) :			
		Ballon de stockage d'eau permettant le découplage de la production de chaleur et de la distribution de chaleur dans la serre. Cette installation comprend le ballon, sa mise en place par une entreprise, les raccords hydrauliques et le module de régulation.			
		Toile mobile déployée au dessous de la couverture de la serre, comprenant les supports, le mécanisme de fermeture et ouverture, la toile, la régulation, le branchement électrique et le montage			
		écrans latéraux mobiles ou fixes comprenant les supports, le mécanisme de fermeture et d'ouverture, la toile, la régulation, le branchement électrique et le montage, sous réserve que la serre soit déjà équipée d'un écran horizontal en sous couverture de la serre			
		couverture économe en énergie : mise en place de couverture double paroi gonflable plastique, en polycarbonate ou plexiglas.			
		Compartmentation : mise en place de paroi rigide ou souple et mobile ou non à l'intérieur des serres			
		Mise en place de condensateurs			
		Calorifugeage du réseau en chaufferie			
		Distribution par un seul réseau de tuyaux basse température localisée au sol et/ou dans les tablettes de culture y compris tubes, supports, vannes, pompes et collecteur primaire.			
Economies d'énergie dans les serres existantes au 31 décembre 2005	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés ;	Matériel permettant de maîtriser le degré d'humidité des serres d'une surface unitaire de moins de 5 000 m2.	oui	non	non

Les investissements éligibles concernent soit du matériel neuf soit des agro équipements neufs qui peuvent être s'adapter sur du matériel existant ou acheté d'occasion.

Plan Végétal pour l'Environnement en Languedoc Roussillon

ANNEXE 1

PVE 2014

Liste des investissements éligibles aux crédits des différents financeurs

II / Investissements spécifiques aux CUMA en complément ceux prévus par les différents enjeux

Enjeux: "érosion", "pollutions phytosanitaires", "biodiversité"		MAAF	Agence Eau RM&C	Agence Eau Adour Garonne	Conseil Général 30
	Matériels liés à la plantation des dispositifs arborés (haies) et leur entretien	oui	non	oui	oui

III / Investissements non productifs – mesure 216 (démarches collectives validées par les Agences de l'Eau)

Enjeu qualité de l'eau : réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Equipements sur le site de l'exploitation :		MAAF	Agence Eau RM&C	Agence Eau Adour Garonne
	Dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires (correspondant aux références retenues par le ministère en charge de l'écologie) : dispositifs de traitement biologique, ultrafiltration, lit biologique, photo catalyse, osmose inverse et filtration		oui	oui	oui
	Aménagement de l'aire de remplissage étanche avec système de récupération de débordements accidentels				
	Aménagement de l'aire de lavage (et remplissage) intégrant les prescriptions minimales suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point d'évacuation, présence d'un décanteur, présence d'un séparateur à hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires.				
	Potence, réserve d'eau surélevée.				
	Plateau de stockage avec bac de rétention pour le local phytosanitaire				
	Aménagement d'une paillasse ou plate-forme stable pour préparer les bouillies, matériel de pesée et outils de dosage				
	Réserves de collecte des eaux de pluie et réseau correspondant (équipements à l'échelle des bâtiments de l'exploitation), dimensionnées pour les besoins de l'aire de lavage et/ou de remplissage				
	Volu-compteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve				
				oui si aire de lavage et dispositifs de traitement publiés au BO MEDD/MAAP	
				non	
				oui si zone enjeu ressource	
				oui	

Les investissements éligibles concernent soit du matériel neuf soit des agro équipements neufs qui peuvent être s'adapter sur du matériel existant ou acheté d'occasion.